

Jeune homme mort puis écrasé: «Ce conducteur est un danger»

SAINT-AUBIN Terrassé par une crise cardiaque durant son footing, Samuel Di Rocco, 19 ans, est resté coincé sous la voiture d'un octogénaire. Les parents s'étonnent que cet automobiliste puisse continuer à conduire.

PAR SANTI TEROL

Ce 12 mars en fin d'après-midi, Samuel Di Rocco indique à sa mère qu'il va faire un footing. Elle ne le verra plus jamais.

Le jeune homme de 19 ans enclenche son casque Bluetooth à 17h49 et part en courant de l'appartement de Saint-Aubin. A peine arrivé à la hauteur de la place de jeux de la Foulaz, à Chez-le-Bart, il s'effondre, vraisemblablement terrassé par une crise cardiaque. L'endroit est désert. Personne n'est présent pour lui prodiguer les premiers secours.

Quelques minutes plus tard, à moins de 200 mètres de là, un homme sort en voiture de son jardin familial et emprunte le chemin caillouteux où gît Samuel. Pour une raison que l'enquête devra déterminer, ce conducteur de 87 ans ne voit pas le cadavre du jeune homme, qui mesure près de 1m80 pour 80 kg.

Des marques sur le corps

L'impensable se produit. Au volant de son véhicule, cet ancien entrepreneur roule sur le corps inerte. «J'ai senti que quelque chose frottait», confie-t-il à «ArcInfo». Se rendant compte de la catastrophe, il crie à l'aide pour dégager le corps passé sous le châssis. Un voisin de son jardin accourt et tente un massage cardiaque. En vain.

«Je n'ai pas assez de force pour faire un massage cardiaque», poursuit le grand-papa. Il n'en dira pas plus et tait l'identité de celui qui lui a prêté main-forte. Apparemment choqué par ce qu'il a vu, ce dernier ne souhaite pas davantage s'exprimer. «Ça m'angoisse de parler de ça; je veux oublier», fait-il comprendre.

Sur place, la situation est confuse. Le corps de Samuel porte des stigmates, «comme s'il avait été traîné sous la voiture», indique sa maman Sonia Di Rocco. Elle se fie uniquement à ce qu'elle a entendu, car elle n'a pas le droit d'approcher la dépouille mor-



Les parents du jeune Samuel, Sonia Di Rocco et Jacques Küng, se recueillent sur le lieu où leur fils a perdu la vie puis s'est fait écraser par un automobiliste. DAVID MARCHON

taire de son fils. «La police ne m'a pas permis de le voir», regrette-t-elle.

Mauvais pressentiment

Pour la police, rien n'est clair non plus. Le 13 mars, elle diffuse un communiqué pouvant laisser entendre que Samuel a été renversé par une auto et qu'il a succombé à ses blessures. Cinq jours plus tard, elle précise: «Les investigations médico-légales menées par le Centre universitaire de médecine légale à Lausanne (...) révèlent que le jeune joggeur est décédé de causes naturelles, liées à diverses pathologies physiques.»

«Quand j'ai entendu les sirènes, puis l'hélicoptère de la Rega, j'ai eu un pressentiment», confie la maman.

«L'avant-veille, il avait eu un malaise durant son entraînement de boxe.» Jacques Küng, le papa de Samuel, désespère de savoir ce qu'il s'est réellement passé ce 12 mars. «Le procureur ne nous donne pas d'informations précises tant que le dossier n'est pas complet. On n'a rien d'écrit», exprime-t-il. «Nous n'avons que le rapport de la Rega», complète la mère.

Défiguré

Depuis ce mardi 29 avril, après un entretien avec le médecin de Samuel, «nous savons que notre fils était défiguré. Sa mâchoire inférieure était cassée. Les secouristes ont dû aspirer les dents et cailloux au fond de sa bouche pour tenter de l'intuber», détaille le plus se-

reinement possible Sonia Di Rocco. Dans ce contexte, «les pompes funèbres nous ont déconseillé de le voir», poursuit-elle, en précisant que son fils avait en outre un poumon perforé par les côtes enfoncées.

Elle sait désormais que «ses blessures n'étaient apparemment pas létales» et que Samuel n'a vraisemblablement pas survécu à sa crise cardiaque. Pour en être tout à fait certaine, elle attend le rapport final de l'autopsie, qui ne sera livré que dans six à neuf mois.



Cette affaire est peu commune et tragique. Mais nous appliquons le droit.»

PHILIPPE BURRI
DIRECTEUR DU SCAN

«Les sauveteurs ont tout fait juste. Ils auraient pu le sauver, faire repartir son cœur, même si son avenir aurait été incertain. Mais, en écrasant Samuel, ce conducteur nous a privés de l'option de le garder sous assistance», considère Olivier Racine, un membre de la famille.

Saisie et restitution du permis

Ce Vaudois a remué ciel et terre après le drame. Il ne comprend pas que le conducteur ait rapidement récupéré son permis de conduire après l'accident. Pour cette famille, s'il n'a pas vu le corps de Samuel étendu le long du chemin, «ce conducteur de 87 ans est un danger».

Sonia Di Rocco et Jacques Küng craignent une nouvelle inattention du grand-papa, avec une issue dramatique. Car ils pensent l'avoir vu, avec

d'autres témoins, «conduire sans lunettes médicales alors qu'il devrait en porter». Ils ont récemment été entendus par la police à ce propos. Dans la foulée, ils disent avoir déposé hier une plainte pour atteinte à la paix des morts.

L'hypothèse d'une conduite sans lunettes n'a pas été traitée par le Service cantonal des automobiles et de la navigation (Scan) au moment de décider d'un éventuel retrait à titre préventif du permis de l'intéressé, car cela n'a pas été porté à sa connaissance.

D'abord saisi, le permis de conduire a été restitué au conducteur de 87 ans, faute d'éléments pour douter sérieusement de son aptitude à conduire. «Cette affaire est peu commune et tragique. Mais nous appliquons le droit», indique le directeur du Scan. Philippe Burri explique que la loi donne un délai de dix jours à l'autorité pour se prononcer sur une mesure de retrait à titre préventif.

Conducteur sans danger

Or, «les éléments en notre possession ne nous permettaient pas de prendre une telle décision. Sans rapport de police définitif en notre possession et ne sachant pas ce qu'il s'est réellement passé, nous nous devions de traiter ce dossier de manière neutre», souligne-t-il. A ce stade, suivant l'avis de son médecin-conseil, le Scan considère que ce conducteur ne constitue pas un danger pour la population.

Ce dossier fait également l'objet d'une instruction pénale. Le procureur général suppléant Nicolas Aubert rappelle que l'enquête suit son cours. Tout en comprenant la famille de Samuel, il s'empresse de préciser que le conducteur fautif «n'a pas tué une autre personne. La situation ne serait pas la même s'il s'agissait d'un homicide. J'examine l'ampleur de l'erreur commise ce jour-là. Mais il est nécessaire d'attendre la fin de l'enquête», conclut Nicolas Aubert.

Une vingtaine de courses supprimées par la LNM

NEUCHÂTEL Deux bateaux de la Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat nécessitent des travaux de maintenance.

La flotte de la Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat (LNM), dans son ensemble, devait être prête pour mi-mai et le début de la haute saison. Ce ne sera finalement pas le cas.

La compagnie a annoncé hier, via un communiqué, la suppression de plusieurs courses à l'horaire d'ici fin juin, date du retour à la normale de l'exploitation.

Joint par «ArcInfo», son directeur Peter Voets précise

qu'une vingtaine de courses sont concernées. En cause, deux bateaux qui nécessitent des travaux de maintenance. Il s'agit du «La Béroche» et du vapeur «Neuchâtel».

Réparties équitablement entre les régions

Le premier doit subir des opérations de désamiantage. Opérations qui «prennent plus de temps que prévu et accaparent les ateliers de la LNM», explique la Société de naviga-

tion dans son communiqué. Quant au second, certains travaux de maintenance ont été jusqu'alors repoussés afin de pallier l'absence d'autres embarcations. «Ils doivent désormais être absolument réalisés», ajoute Peter Voets.

«Nous ferons en sorte de réduire l'impact sur notre clientèle au maximum», assure-t-il. «Les suppressions seront réparties le plus équitablement entre les différentes régions.» Par exemple, Morat, bénéfi-



Le vapeur «Neuchâtel» sera remis à l'eau à mi-juin au plus tard, d'après Trivapor, l'association propriétaire de l'embarcation.

ARCHIVES AGENCE NEUE

ciaient de trois courses par jour, verra l'une d'elles supprimées ponctuellement, «afin d'assurer au minimum qu'un aller-retour soit possible», précise le directeur.

Les passagers trouveront informations et mises à jour sur le

site de la LNM (www.lnm.ch). En revanche, aucune course privée ne sera affectée. Ces décisions sont dictées par le souhait du conseil d'administration de «maintenir la priorité sur la sécurité et la santé des collaboratrices et collabora-

teurs de la LNM». Par ailleurs, d'autres mesures sont actuellement mises en œuvre.

Le recrutement de trois nouveaux collaborateurs est en cours pour venir renforcer en particulier le chantier naval. **LMA**